

## COURS DE CITOYENNETÉ

# Quelques adaptations à faire

La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, a réagi avec sérénité à l'avis rendu par le Conseil d'État sur son avant-projet de décret visant l'introduction d'un cours de philosophie et de citoyenneté.

Dans un communiqué, la ministre estime que cet avis appelle « avant tout à quelques adaptations purement juridiques, qui ne changent en rien ni les objectifs, ni les conséquences, ni le dispositif de base du projet de décret initial ». Pour se conformer à ces remarques, Mme Milquet amendera son texte

pour assurer l'existence d'un véritable référentiel unique inter-réseaux, et pas seulement un cadre général inter-réseaux, ce qui garantira « les mêmes objectifs d'éducation, de compétences et de savoirs quelle que soit le réseau ou l'établissement ».

Selon M<sup>me</sup> Milquet, ce changement répondra aux objections du Conseil d'État. « Il est donc bien proposé une éducation à la citoyenneté obligatoire dans la formation de chaque élève et sujette à évaluation, à raison de l'équivalent d'une période hebdomadaire (ou de 30 périodes annuelles) pour tous les élèves ». ■